

# Procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 27 avril 2024

Etaient présents : Messieurs BADIDI.SEGUIN.COQUELET.PETIT.WERY.RAVIDAT.ASCONE.

Mesdames MERCIER.PREVOST.WAUCHER.CAFFIAU.

Absents ayant donné procuration : M. CHRETIEN à M. WERY ; M. CHATELAIN à Mme MERCIER et Mme DELBRUYERE à M. PETIT.

Absent excusé : M. JOSSET.

Absents : Mmes BOURAINE.DELPLANQUE-GABET, Mme MALINGRE et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Après avoir effectué l'appel des membres présents et constaté que le quorum était atteint, en préambule, Monsieur le Maire souhaite signaler à l'ensemble de l'assemblée délibérante du retard pris pour l'élaboration du budget et s'en excuse. La raison de ce retard est le fait qu'il a dû faire face à des problèmes de santé.

Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

## **Vote des taux 2024 des taxes directes locales.**

Comme chaque année, il est demandé aux membres de l'assemblée de voter les taux des taxes directes locales.

Les taux des taxes foncières de l'année 2023 étaient de :

- 33,84 % pour la taxe foncière bâti ;
- 41,60 % pour la taxe foncière non bâti ;
- 11,75 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Monsieur le Maire propose de voter ces mêmes taux pour l'année 2024.

Vote à l'unanimité.

## **Approbation du compte de gestion du budget principal.**

Monsieur Jean SEGUIN, 1<sup>er</sup> adjoint et adjoint aux finances, prend la parole et stipule que le compte de gestion de la Trésorerie Municipale est identique au compte administratif de l'année 2023.

Monsieur Vincenzo ASCONE demande quel est le taux d'endettement de la commune, ce à quoi le Maire répond qu'il se situe dans la moyenne de la strate communale. De plus, il précise que les emprunts contractés lors du mandat l'ont été pour financer des projets qualifiés « d'utiles » par les rénovations énergétiques des salles communales et qu'à cet effet, ces investissements vont générer des économies d'énergie de fonctionnement.

Vote à la majorité avec 2 abstentions.

## **Vote du compte administratif 2023 du budget principal.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean SEGUIN qui présente le compte administratif 2023 ci-dessous :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes de l'exercice	2 419 669.69 €	2 437 188.57 €
Dépenses de l'exercice	777 670.55 €	2 030 585.68 €
Résultat de l'exercice	1 641 999.14 €	406 602.89 €
Résultat reporté	-964 208.25	890 954.07 €
Part affecté à l'investissement		
Résultat cumulé	677 790.89 €	1 297 556.96 €
Restes à réaliser recettes		
Restes à réaliser dépenses		
Résultat	677 790.89 €	1 297 556.96 €

Monsieur le Maire quitte la salle afin de permettre aux membres de l'assemblée délibérante de procéder au vote.

Vote à la majorité avec 1 abstention.

#### **Approbation du compte de gestion du budget annexe de la zone du Fort.**

Monsieur Jean SEGUIN signale que le compte de gestion du budget annexe de la zone du Fort transmis par la Trésorerie Municipale est identique au compte administratif 2022 de la zone du Fort.

Monsieur Vincenzo ASCONE prend la parole en soulignant qu'il se rappelait, lors d'une séance du conseil municipal, le fait que le projet de la zone du Fort sera déficitaire.

Monsieur le Maire confirme cette information en précisant que cette opération a été « mal ficelée » financièrement mais qu'elle a un impact socialement positif.

De plus, un autre projet se dessine concernant les deux grandes parcelles qui n'ont pas trouvé acheteur depuis la création du lotissement. Monsieur le Maire évoque que ces deux terrains pourraient faire l'objet d'une prise à bail groupé par la gendarmerie et que dans un premier temps, il avait été pensé la possibilité que la commune porte ce projet mais cela aurait eu pour conséquence de fermer la porte à l'investissement d'autres projets communaux pour au moins 10 ans. En effet, ce projet de construction de logements au profit de la gendarmerie est estimé entre 8 et 12 millions d'euros.

Monsieur le Maire fait remarquer que des tractations sont en cours avec des bailleurs pour l'achat de ces 2 terrains et que tant que rien ne sera signé il ne communiquera pas publiquement dessus via les médias.

Monsieur le Maire souligne que si le projet se finalise, il permettra l'équilibre financier de l'aménagement et de la viabilisation des lotissements de la zone du Fort de la phase 1.

Vote à la majorité avec 2 abstentions.

#### **Vote du compte administratif 2023 de la Zone du Fort.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean SEGUIN qui présente le compte administratif 2023 ci-dessous :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes de l'exercice	0	285 900.51 €
Dépenses de l'exercice	78 985.19 €	240 040.43 €
Résultat de l'exercice	- 78 985.19 €	45 860.08 €
Résultat reporté	310 712.13 €	-676 553.48 €
Part affecté à l'investissement		
Résultat cumulé	231 726.94 €	- 630 693.40 €
Restes à réaliser recettes		
Restes à réaliser dépenses		
Résultat	231 726.94 €	- 630 693.40 €

Monsieur le Maire quitte la salle afin de permettre aux membres de l'assemblée délibérante de procéder au vote.

Vote à la majorité avec 2 abstentions.

### **Affectation du résultat de la Zone du Fort.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean SEGUIN qui rappelle qu'en application de l'article L. 5217-10-11 du code général des collectivités territoriales, le résultat en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Ce déficit s'élève à 630 693,40 euros.

De plus, un excédent d'investissement d'un montant de 231 726,94 euros est constaté.

Monsieur Jean SEGUIN propose de reporter le déficit de fonctionnement d'un montant de 630 693,40 euros au D 002 et de reporter l'excédent d'investissement d'un montant de 231 726,94 euros au R 001.

Vote à l'unanimité.

### **Affectation du résultat de la commune.**

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L. 5217-10-11 du code général des collectivités territoriales, le résultat en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Un excédent brut de la section de fonctionnement s'élève à 1 297 556,96 euros et un excédent brut de la section d'investissement s'élève à 677 790,89 euros.

Monsieur le Maire propose de reporter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 1 297 556,96 euros au R 002 ainsi que l'excédent d'investissement d'un montant de 677 790,89 euros au R 001.

Vote à l'unanimité.

### **Vote du budget primitif 2024 de la Zone du Fort.**

Monsieur Jean SEGUIN présente le projet du Budget Primitif de la zone du Fort pour l'année 2024 qui intègre les résultats reportés de l'année 2023.

#### Fonctionnement :

- Dépenses 656 835,75 €
- Recettes 656 835,75 €

#### Investissement :

- Dépenses 231 726,94 €
- Recettes 231 726,94 €

Vote à la majorité avec 1 abstention.

### **Vote du budget primitif 2024 de la commune.**

Monsieur le Maire présente le projet du Budget Primitif pour l'année 2024 qui intègre les résultats reportés de l'année 2023.

#### Fonctionnement :

- Dépenses 4 099 417,66 €
- Recettes 4 099 417,66 €

#### Investissement :

- Dépenses 4 980 561,71 €
- Recettes 4 980 561,71 €

De plus, Monsieur le Maire précise que la liste des subventions est insérée à la fin de l'exemplaire du budget primitif mis à disposition des membres, durant la séance, et que cette liste sera inscrite au budget.

Au vu de certaines factures de consommations de fluides des bâtiments utilisés exclusivement par les associations, Monsieur le Maire souligne qu'une réflexion va être apportée pour que les coûts « n'explorent » pas dans les mois qui suivent.

De plus, Monsieur le Maire souligne qu'il surveillera attentivement les dépenses effectuées à ce budget pour qu'aucun relâchement ne survienne et que tout un chacun, que ce soient les élus ou le personnel, ne dépense pas plus ce qui lui sera autorisé tout en faisant attention à l'inflation afin de parer à toute éventualité et éviter toute « catastrophe » sociale. Il rappelle que l'année prochaine, la commune devra faire face à l'augmentation de l'énergie puisque le contrat d'électricité arrivera à l'échéance en fin d'année.

Par conséquent, cette année sera une année de rigueur, dans le sens où chaque dépense sera une dépense nécessaire réalisée avec parcimonie, pour optimiser les travaux d'énergies effectués sur les bâtiments communaux.

Vote à la majorité avec 2 abstentions.

### **Suppression de la régie d'avance « 26 frais postaux ».**

M. RIGAUT Romain, conseiller aux décideurs locaux du ministère des finances a fait le point sur les régies de la commune lors de sa venue en date du 16 avril 2024.

En effet, il s'avère que la régie d'avance n°26 « frais postaux » n'est plus d'actualité.

Cette régie ayant été créée par délibération, en date du 22 novembre 1993, doit être supprimée par délibération.

Vote à l'unanimité.

### **Délibération autorisant à passer le marché de réfection de travaux des rues Victor Hugo et Espérance.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la commune avait sollicité la subvention ADVB-VC pour la réfection des voiries Victor Hugo et Espérance dans la continuité des travaux d'assainissement opérés par Noréade.

Cependant, un retard dans la conception des données techniques concernant le DCE a reporté le délai initial de commencement de ces travaux et a occasionné un décalage au niveau du planning.

En conséquence et pour combler ce retard, le marché relatif à la réfection des rues Victor Hugo et Espérance a été passé le 23 mars 2024.

En ce sens, le conseil municipal doit donner l'autorisation au Maire pour accepter la passation de ce marché car cette délibération fait partie des pièces à fournir au contrôle de légalité.

Vote à l'unanimité.

Liste des actes paraphés par délégations du Maire :

- 19 avril 2024 : suppression de la régie de recettes 24 relative à l'encaissement de la participation des familles pour les enfants fréquentant le centre de loisirs créée le 27 juin 1996 par arrêté municipal.

Questions diverses, Néant.

Fin de la séance à 11 h 25.